



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU
DU RÈGLEMENT R-2013-085 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

Assemblée publique de consultation – Le 13 septembre 2022 À 19 h

(Projet de résolution PP-027)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 23 août 2022, le conseil municipal a adopté le projet de résolution PP-027 intitulé : « **Premier projet de la résolution PP-027 relative à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 3883-3885, boulevard St-Jean , future lot 6 472 194 (zone C-3b)** ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 septembre 2022 à 19 h, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de résolution PP-027 a pour but :

D'autoriser le projet particulier de modification de l'immeuble situé sur le futur lot 6 472 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin que l'immeuble situé au 3883-3885, boulevard St-Jean, puisse déroger à la réglementation d'urbanisme applicable dans la zone C-3b ; et

DE fixer, pour ce projet, les normes suivantes, lesquelles sont dérogatoires au *Règlement 82-704 concernant le zonage de la Ville de Dollard-des-Ormeaux* :

- a. Un emplacement d'une superficie minimale de 3 394,3 m² (36 535,94 pi²), alors que la superficie minimale requise pour un usage « Bâtiment à destinations mixtes » est de 9 290 m² (100 000 pi²) ;
- b. Une largeur d'emplacement de 44,31 m (145,37 pi) face à la rue Hurteau et 44,78 m (146,92 pi) face au boulevard St-Jean, alors que la largeur minimale de l'emplacement requise pour un « Bâtiment à destinations mixtes » est de 61 m (200 pi) ;
- c. En considérant l'usage « Bâtiment à destinations mixtes » avec un maximum de 20 % de la superficie totale de plancher pour l'usage « Établissement de services personnels » et un maximum de 80 % de la superficie totale de plancher pour les usages « Bureaux d'administration ou d'affaires » recevant des clients et « Établissement de services professionnels » recevant des clients , un nombre minimum de 118 cases de stationnement, dont 104 cases localisées sur le futur lot 6 472 194 et 14 cases sur le futur lot 6 472 193, alors que 187 cases sont requises sur le lot 6 472 194 ;
- d. Une aire de stationnement à une distance de 1 m (3,28 pi) de la ligne latérale droite de terrain (sud), alors qu'un retrait latéral minimum de 1,5 m (5 pi) est requis ;
- e. Une aire de stationnement commune (partagée avec le futur 3887 boulevard St-Jean) à une distance de 0 m (0 pi) de la ligne latérale gauche de terrain (nord), alors qu'un retrait latéral minimum de 1,5 m (5 pi) est requis ;
- f. Une aire de stationnement à une distance de 1,2 m (3,94 pi) de la ligne avant de terrain donnant sur la rue Hurteau, alors qu'un retrait avant minimum de 12,19 m (40 pi) est requis ;
- g. Les dimensions de 10 cases de stationnement extérieures, parallèles à la ligne latérale droite de terrain (sud) mesurant 2,75 m x 5,48 m (9,02 pi x 17,98 pi), alors que les dimensions minimales de 2,75 m x 6,7 m (9 pi x 22 pi) sont requises ; et
- h. La largeur de 2 allées de stationnement extérieures mesurant respectivement 5,21 m (17,09 pi) et 5,39 m (17,68 pi), alors qu'une largeur minimale de 6,7 m (22 pi) est requise.

4. Ledit projet de résolution concerne la zone C-3b décrite comme suit : Bornée au nord par le prolongement de la rue Gazaille vers l'est ; à l'est par la rue Hurteau ; au sud par le prolongement de la rue Woodridge vers l'est ; et à l'ouest par le boulevard Saint-Jean.
5. Le projet de résolution contient des dispositions propres à une approbation référendaire.
6. Le projet de résolution peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau, ou sur le site Web de la ville : ville.ddo.qc.ca/m-ville/reglements-municipaux/projets-de-reglements/.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 1^{er} septembre 2022.

SOPHIE VALOIS, greffière